		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 12 Janvier 2022	Séance du Jeudi 20 Janvier 2022
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le vingt Janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 42	
Présents : 30	Pour :42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	01 ^{er} Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourzeze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson) .

Ressources humaines – Convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique entre la Communauté de communes du Clermontais, le Groupement d'Employeurs Partagés (GEEP) et M. Romain RIONNET

Prévu par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, sur la base de 24 heures hebdomadaire minimum, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Il peut être effectué auprès de personnes morales de droit public et donne lieu pour le volontaire au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la collectivité.

Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de Monsieur RIONNET, volontaire en Service Civique, par le Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) à la Communauté de communes du Clermontais.

La mission de Service Civique confiée à Monsieur RIONNET Romain sera d'inscrire l'établissement dans une politique de développement durable, au sens large. Elle consiste à aider la Communauté de communes à mieux prendre en compte et valoriser sa dimension environnementale, développer les initiatives créatrices par davantage de lien social, de démocratie participative et économique. Le volontaire participera à l'animation, la communication et la mise en place de projets.

Cette mission débutera le 05 Janvier 2022 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 04 Septembre 2022, à raison de 24 heures hebdomadaires, sous la tutelle de Lysiane ESTRADA, Responsable du service Développement Durable.

Une indemnité mensuelle dont le montant est fixé par l'article R.121-23 du Code du service national sera versée chaque mois au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement. Une indemnité complémentaire d'un montant mensuel de 107,58 € sera également versée chaque mois au volontaire par la Communauté de communes du Clermontais conformément à l'article R.121-25 du Code du service national.

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de Monsieur RIONNET Romain, volontaire en Service Civique par le Groupement d'Employeurs Emplois partagés (GEEP) à la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

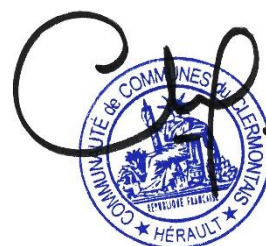
Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur RIONNET Romain, volontaire en Service Civique par le Groupement d'Employeurs Emplois partagés (GEEP) à la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220125-2022-01-20-03-DE
Date de télétransmission : 26/01/2022
Date de réception préfecture : 26/01/2022



Claude REVEL.